

acpas-1753 09 15-état des biens de l'hospice

Specification des Biens destruits
Par Les Religieux hospitaliers de Rebecq

- 1 La maison conventuelle Eglise cloîtres, granges, tables, edifices et jardins contenant ^{en tout} environ trois courans gisant au dit rebecq tenant par devant a l'Escallier, du loin a la riviere par Dessenre a par l'igony ^{de l'igony} qui est ^{de l'igony} compris l'heritage a coté de la grande porte tenant a la ditte riviere vulgairement nommée Le jardin a la moutarde, aiant esté acquis par Dame Marie D'Enghein. et donné au dit hospital l'an 1312 selon la lettre mise au ferme coté n. 24 et ratifiée par morsieg. le duc philippe l'an 1683
- 2 Item 5 journaux de paturage. gisant a Herant tenant a l'heritage de cloîtres des ^{stes} Elisabeth a Bonnelles au lieu Diebeq tout du loin et d'autre coté au Herant a present a labours
Biens de fondation 1307
- 3 Item un paturage contenant 5 journaux gisant au vivier ^{de} tenant a l'heritage de la cense de la haye a Mathieu marpille fontise a la terre labourable du dit hospital
- 4 Item 5 journaux de terre labourable audit vivier joindant au paturage precedent
on trouve que ces deux parties sont achetées par la fondatrice l'an 1310 n. 5

- 5 item un pretz contenant 3 journaux et 38 verges
 gisant a La Cabecq tenant a la riviere et a Albert
 Blannac^{tes} et a N. jekemotte bien de fondation de
 lan 1307. N. 18 a present gille clement
- 6 item deux couriers de paturage gisant a la malville
 tenant du loin a la riviere au chemin des Nabeeg a la
 gerette a jacq Legast et audit hospital bien de
 fondation de lan 1312
- 7 item une clozure gisante a la ditte malville contenant
 trois journaux 54 verges joindante au paturage precedent
 de trois cotez ce biens fut acheteu par Sr Jhabiau
 leclereq dame prieure de l'hospitale nord dame
 lan 1502
- 8 item un pretz contenant un journal gisant es gies
 tenant a jacq Legast et du loin a la riviere
 ce fut change avec un autre pretz qui estoit de fondation
 le 7 juint 1475
- 9 item 3 journaux de paturage appellez vulgairement le
 pret des chevaux tenans au lieu flajot et a N. Lajette
 acquis par la fondatrice 1307. N. 20
- 10 item un aulnoit contenant 6 journaux appellez vulgairement
 Bigdar gisant au perruue tenant a Bois d'Enguier de
 deux cotez et d'autre a la cense du Bicton
 biens de fondation 1304

11 item un arbois appelle vulgairement le spillet contenant un bonnier de verges joindant la chapelle de Notre Dame et au dit hospital au Heridchajit du Dieu Dieu - Becq
Biech de fondation 1307

12 item 3 journaux de palurage tenant au marais du Dieu Diesbeeg et au dit spillet et au dit hospital y planté et a present planté de Bois des l'an 1458

13 item un bonnier et 3 journaux environ planté aussi comme le precedent et y joindant

14 item 5 journaux et 43 verges de terre labourable appelle vulgairement le chauxfour tenant au chemin allant du tamburin au Dieu Diesbeeg
L'an 1307

15 item un bonnier sur le champ de quaillet joindant a martin pigner, au chemin allant du grand pont au sieur de Roignnon
Biech de fondation 1307

16 item 5 journaux environ sur le meme champ tenant au dessus chemin allant de s^{te} Catherine au sieur d'ytre
1482 acquit le 25 avril L'an 1482

- 17 Item demi bonnier et dix verges de terres labourables
 étant une clojure gisant au ^{mois} croisien tenant au chemin
 allant vers les friches de Roignon et au pacheis cor-
 nettes Brancart
- 1482 ce bien fut acheté l'an 1482
- 18 Item trois journaux de terres gisant au lieu flajot
 tenant au chemin allant du grand pont a la gerette
 a la cense du fin garcon meme achat de fondation
 comme le pres de chevaux 1307 - N. 20
- 19 Item demi bonnier 73 verges de clojures gisant vers
 la petite haye tenant au chemin venant du grand pont vers
 les marais au seiges
 biens de fondation l'an 1301
- 20 Item un bonnier et 48 verges de terres labourables ap-
 pelé le long bonnier gisant proche les fosses de Braine
 joindant a la cense du pieton de deux cotés
 biens de fondat l'an 1304
- 21 Item 5 journaux 52 verges nommé le clojin grisian
 tenant a la chapelle notre Dames et au chemin allant
 du croisien au tamburin
 biens de fondation l'an 1302
- 22 Item un bonnier et 92 verges gisant proche les fosses
 de Braine tenant au chemin du croisien au tam-
 burin, a la cense du pieton
 biens de fondat l'an 1304

- 23 Item un journal de terre labourable tenant au chemin
allant du croixian a Rebecq, a la cense Picton acquis
lan 1492
- 1628
24 Item 3 journaux 59 verges de terre labourable tenant
au dit hospital a la chapelle Notre Dame a la cense du
Picton acquis par M^r Anne falconnier a pierre
du Jardin 1628
- 1593
25 Item 6 journaux et 8 verges sur le champ du Baudois
joindant a la cense de millecamp, a francois cravaux
et au chemin allant du croixian au Bois de Rebecq
acquis par ~~Arthoime~~ Arthoime de gardens au profit de ceste hospital
lan 1593 N. 151
- 26 Item deux journaux et 46 verges de terre labourable
tenant a la cense du Picton au chemin allant du croi-
xian au tamburin et aupres la chapelle Notre Dame
actot fait par la fondatrice lan 1307 N. 23
- 27 Item Demi Bonnier de terre Labourable tenant au chemin
du croixian au Bois de Rebecq a la veuve Charles Legast
acquis par ^{maître} maître gille Godefrain le 6 Xbre 1619. ceste
partie de terre ^{estoit un an par bien et} avoit esté achetee a philippe Basse aux con-
ditions suivantes que si le dit Baule venoit a vendre ceste
partie quelles pourroient le reprendre. pr le meme prix d'achat
- 28 Item un journal 4 verges gisant au pieuvre tenant
a la cense du picton des deux costez et mis a louage
a quentin peigner amundagendum de l'an 1367
- 1411
29 Item deux journaux et 56 verges de terre labourable
sur le champ de L'ispinette joindant au hoirs nicolas
hoignet et a Nicolas Brugnecq Donné par
collette de la Barre en date de novembre 1411

30 Item deux bourniers et 5 verges de terre labourable
gisant au commun champ de la tourne tenant a la
cense de la tourne a la veuve de Philippe Regast
et au chemin allant de Hebeq au ~~seffot~~ du roignon
biens de fondation L'an 1309

31 Item deux journaux et 65 verges nomme le closin
du Doyen tenant a la cense de la grande liege aux
deux bourniers precedens et au chemin allant du pont
au ~~seffot~~ de Roignon
biens de fondat. L'an 1309

32 Item 5 journaux et 34 verges gisans sur le champ
du seffot tenant au chemin allant du gd pont au
croisiers et aux heritiers de la veuve de Nicolas
Marsille fontis des deux coter
biens de fondation L'an 1301

33 Item une piece de terre labourable ^{nomme le long}
contenant un bournier sur le dit champ du seffot joindant de trois
coter au dit hospital et au chemin allant ^{du pont}
au gre marit au seage, ce bien fut achete par
fr. Barbe la future dame prieure de jacquemat de flag-
ette Le 23 Bre 1513

34 Item un bournier et 95 verges joindant au chemin
allant des croisiers et a la chapelle notre dame
sur le neuve champ du seffot
biens de fondation L'an 1301

35 Item deux journaux 55 verges nomme le closin a
la motte joindant a dominig clement des deux coter
et au chemin allant du grand pont au marit au
seage de fondation de meme que le vicier 1310
comme il se voit par un compte de l'an 1428

36 Item un journal et 60 verges de terre labourable
+ gisant sur le champ de Drebecz tenant aux heritiers de
Jean maître Albert marfilé a la veuve cornille van
de moeser et a Giles Anon le troupe dans un
compte de l'an 1422 avoir este mise a louage

37 Item un bonnier et 4 verges sur le champ d'esplacé te-
nant aux heritiers de Gislain Buiffere de deux cotés
a Jean Bapt Legast Le Bacore de deux autres
Cous de fondat L'an 1304

38 Item un journal et 92 verges gisant sur le champ des-
placé tenant aux heritiers de la veuve Gille Ghenet
et au chemin allant de Drebecz a Enghien
L'an 1304

39 Item deux bonniers et demi et 96 verges a Behault
tenant a Nicolas Barmentien de deux cotés et au
representant du fleur forest aussi des deux cotés
Cous de fondation L'an 1303

40 Item deux trois journaux 56 verges tenant a la rivie-
re et au pres de la cure de Ghenast L'an 1303

41 Item trois bonniers trois journaux et 40 verges de ter-
re labourable sur le champ de fossés tenant a M^r
Barmentien et au seigr. d'Enghien
L'an 1307

42 jtem six journaux et sept verges en deux pièces
tenant l'un debout l'un a l'autre gisant proche du bois
gillion tenant a martin pignier de trois cotés a la cose.
En pieton de profession honorable

43 jtem 9 journaux environ de terre labourable provenant
des la dotte de s^r jacqueline Legast joindant au chemin
allant de l'Eglise de Beberg a la Bruyere de s^re Brunilde
aux heritiers gislain Briffet de deux cotés donnez
pour dotte 1698

44 jtem un bois nommé les plantens contenant 4 borniers
trois journaux et 9 verges joindant au bois de Beberg
au scottin et au chemin allant de Savange au dit
scottin bien de fondation de la 1307 - 45

45 jtem un bois de 36 borniers sur s^re que la fondatrice
a achete de certain gillion et decharge les rentes et
sers au Venerable chapitre de Nivelles le 5 mars 1306
annuellement par s^re de Nivelles
denier par an de s^re de Nivelles

46

Notice des plusieurs biens et fonds que l'on trouve
avoir été donnez pour la fondation de cet hospital
commencé en l'an 1300 par la Noble maine d'Enghien
Lesquels biens dans la suite de tems furent mis a
rente et réduits es mains Laïques ainsi quil se voit
dans l'article du dit Rebecq et par plusieurs lettres
anciennes que l'on a recuperées apres l'embrasement
et la destruction entiere du dit hospital pendant
les revolutions des Pais Bas

Liste des Biens alienez pour subver
- nir aux necessitez des guerres Croisées

Primo Dans le Village de Rebecq

Quinze Bonniers et deux journaux totalement
alienez

Seize Bonniers & maisons deux coultils pour lesquels
on reçoit seulement 7 flor & sols et demis sans
la deduction de XXes

Dans Enghien

Six maisons aliénées et plusieurs pieces de terres
acquises par Gerard de Contembreeq par la fon
dation

Mareq

Deux francallobt l'un de six journaux
et l'autre d'un bonnier, tous deux alienez

Tubize

Quatre bonniers deux journaux de terres et
trois journaux de prety alienez

Sainte Renelde

Quinze bonniers et deux journaux alienez

Steenkercke

Six bonniers et un journal et trois maisons
tous alienez

Hennuieres

Sept bonniers tous alienez

Detaille de revenus dont la quaison conventu
de Bebes, jouis presentement tant du haynant
que du Brabant

en bestes qui portent environ l'XX^{es} tant deduites
162 flor - 14 sols

162-14-

Pour les biens mis a ferme en argent

632-17-

Somme totale 795-5-

Recette des rentes en grain tant en painau qu'en
brabant qui portent les XX^{es} d'induites 15 muids, 5 safi-
eres, et demi

Rendage en grain par les biens mis en ferme	
en froment 6 muids	6 m ^{ds}
en bled sept muids	7 m ^{ds}
en seurgeon six muids	6 m ^{ds}

Charges des dits biens

Pour la taxe du clergé on paie annuellement 9 flor
à Mons

à l'Eglise de Marcy deux patars et douze deniers
aux Bauxres de soignies dix patars

à l'Abbaye d'Enghien sur les heritages à petit
Enghien en argent quatre patars douze deniers,
en plume quatre chapous, en avoine treize safiens

au Receveur de son alt. Duc d'arcombergh chaque
année trois patars et un liars
en avoine deux safiens, trois quabres et trois pintes.

au Receveur de ste. Justinde quatre safiens
un vesseau et deux pintes de bled; en avoine trois
safiens et deux pintes, en argent cinq patars
et deux liars

Aux Baillies de Rebecq deux muids et trois rapors
et deux pintes

Aux prédits pauvres et étrangers deux muids convertis
en pain annuellement distribuez au jour de l'anniver-
saire de la fondatrice

Aux pauvres de Rebecq deux flor et dix patars

Aux Chapelains de la chappelle de ste catharine sur la
franc. fief deux flor deux patars et douze deniers

A l'Eglise de Rebecq cinq patars et douze deniers

Au seigr de Malemprot sur la prairie de la cabecq
trente cinq deniers

Au Receveur de La ste Croix a Nivelles un chapon
un quartien et demi d'avoine et un pain coutelas

La Ditte maison conventuelle de Rebecq est ordinairement
nombreuse de quatorze Religieuses qui sont
chargées des trente ~~ans~~ anniversaires messes corres-
pondantes et de six messes par semaine a faire de
charger aux intentions de la fondatrice, et de plus
avli l'entretien total et logement des quatre pauvres
femmes

Guillaume de Nayer doit une rente de 9 flor et 10 patars
franches de XX^{mes} hypothéquées sur une maison avec un
demi bousien de pature et cédées tenante a la pieuvre
prester du pichard au bien flajot a jacques philippe le
Hen de constitué Le 13^{me} flor 1439

Quintin peigien doit 22 flor et 10 patars de rente franchises
de XX^{mes} hypothéquées sur sa maison edifice et jardin
et verges contenant un demi bousien et demi journal
au Lamane du pierreux - Item sur un journal de terres
environ - Item sur la moitié de 9 journaux tenants au
chemin de la cense de la tourne, au bois et au chemin du
du dit Pierreux, a la veuve Gilles Beignien constitué
l'an 1440

memoire pour conelua Les charges de la maison
cette fondation depuis son établissement a perperu^{en} de toute
sorte de franchises et immunité des biens jusqu'à 1515
vers lequel temps la maison fut bouleversée et brulée de fond
en comble par les guerres, ce qui causa une telle dispersion
de toutes la maison que la plus part des religieuses sont
mortes exilées a la reserve des deux, lesquelles l'an 1588
ont commencées a retablir la maison, le malheur de
ce bouleversement outre la perte de toute la maison
ont été la cause que cause du village en absence des
religieuses ont pris occasion de certifier leurs biens avec
ceux du village, ce qui occasion et chargé comme le
commun peuple est qui occasionner perperu^{en} encore
aujourd'hui

Prentes sur hennuyeres

jean josph Godeau et marquettte jacquet son Epouse
doivent 29 flor de rente franche sur deux paires
tenantes respectivement au pret ghorain au paupes de
menbeuge au jardin de la cave du Bierren.

Tubize

Marie jolye veuve de Jardin pret doit 12 flor de rente
sur une maison et heritage environ 7 journaux nommez
lasquin cy devant le Roffignot tenant au bois du faijt
et au gd chemin allant du Tubizes a la honffere

Kesten

joos de Groodt doit sur dix Bonniers un journal et
29 verges de terre giffants sous la paroisse de Leerbeke
en Brabant 105 flor de rente constituee sur les bonniers
pudits a trois et demis par cent argent courant fort
echeante Le 4 d'aoust 1753

Monstreux

Le sieur Michel Pereval doit une rente de 54 flor
sur une cloiere contenant six Bonniers ou environ de terre
dependante de la cave nommee La Brigue.

Rebecq

maximilien Hayette residant en franchise de Rebecq
doit une rente annuelle de 35 flor sur une maison et edifi-
ce et un petit jardin libre de toutes charges giffant dans
le village de Rebecq constituee L'an 1752.

jean antoine Dumon doit une rente de 20 flor
hypotheeques sur la cense de Franques dite La cave et 10 Bon-
niers de prairies et terres labourables au lieu Diebbeeg
tenante a la commune et au bien sieur Lescin de
plusieurs cotiz constituee Le 3 ybre 1738

Jehan Denis Bonnier gisant sur le champ de fleu-
vellet tenant des deux cotés aux heritages de la cha-
pelle de Koster *

Ces biens sont ^{donnez} amovins et enfranchis par son ^{seigneur} et tres illustre Dame Marie D'Enghein fondatrice
de cet hospital, l'an 1310.

Le redage est de six deniers argent annuel, trois deniers
trois muids de fief et six muids de seigneurie

Petit Enghein

Louis Lambertain tiers de Bas 12 bonniers au redage
des 24 florins 4 muids de fief et 3 muids de seigneurie
annuellement

Jehan 5 bonniers en une piece tenant au chemin allant d'En-
ghien au hameau aux hoirs de Jehan George Jacob
et aux pauvres du petit Enghein.

Jehan 3 bonniers en une piece tenant au dit chemin
et aux hoirs Louis Malvaessens

Jehan 4 bonniers en une piece tenant au dit chemin
allant d'Enghein a halles, et aux hoirs de Marc
Loblemans des deux cotés

Ces biens sont encore donnez et enfranchis par la
pudite Dame fondatrice au year 1310

Marcq

En l'an 1748 fut ^{passé} et exposé en ferme au plus offrant trois bonniers de terre labourable et 80 verges de pré en différentes pièces

1. 3 journaux ou environ de terre labourable gisant auprès La Bouche paroisse du dit Marcq.

Item un demy bonnier de terre ou environ gisant sur la culture de Marcq tenant au grand chemin allant de Marcq a ~~St~~ Athe.

Item un bonnier de terre labourable gisant sur la culture de cortembeg.

Item 3 journaux ou environ de terre labourable sur la meme culture tenant aux pauvres de Marcq.

Item 80 verges de pré près La Nui verde tenant au dit grand chemin allant d'Enghien a Athe a l'Eglise du dit Marcq demeuré au Sr. Albert Luyex au prix de 45 flor et dix sols *
il se voit dans un conte en dattes de 1748 le recu des susdites terres

An 1752 exposé en ferme et louage pour le terme de trois ans Le droit de terrage qui se leve sur 19 bonniers environ et ~~un bonnier~~ ^{cent verges de terre et six bonniers} et deux journaux de pré lequel droit porte 12 jarbes au cent, est demeuré a B. J. Billeurs Bourgmestre du dit Marcq au prix de cent et 24 livres

137
M^{re} Jean Libert seghers demourant a Enghien. reçoit
au nom de La Dame Breuve du dit hospital, au jour
de s. Alexis sur chaque journal ^{de deniers} fort avec encores quand
le dit heritage se vend ou se change le septiesme denier
au profit de cet hospital

Il se trouve encon environ 90 bonniers et quelques maisons
au dit maree qui doivent de deniers portant annuelle-
ment environ 20 flor et quelques 25 chapons
Ces ^{rentes} ~~bonniers~~ ont etez donnees au dit hospital par la fonda-
trice L'an 1310

Autre recepte faite par le dit receveur des anciennes rentes
dues au dit hospital dans la ville d'Enghien

1.^o La Ville d'Enghien doit une rente de 45 sauls sur
un jardin et heritage ou est a present la brasserie de cette
ville ~~Geerfi~~ acquise L'an 1308

M^{re} Martinus Geerfi doit une rente de 45 sauls sur sa mai-
son en la rue de Brucelles faisant le coin allant
de la ditte ville aux orphelins acquise L'an 1308

Le Doyen et maître de s. Eloy doit une rente de 25
sauls sur une maison vis-a-vis de Nazareth acquise
L'an 1308

Les Bauxes orphelins doivent une rente de 40 sols sauls
sur une petite maison enclavée dans la maison des
orphelins — acquise L'an 1502

Jean Wanchais doit une rente de six sauls neuf deniers
sur un héritage gisant près du bequillage. L'an 1308

Le sieur Middelbourg doit une rente de 50 sauls sur 5
journal de terre gisants sous petit Enghien tenants
à La cimetière de ^{St. Catherine} acquise l'an 1336

Jean Bap aufeau ^{petit Enghien} doit 60 sauls sur sa maison et
courtil contenant un bonnier tenant à la rue du seign
allant de Warelle à hoves acquise l'an 1535 ^{petit Enghien}

Le sieur Carbon ^{a hoves} doit une rente de 13 sauls sur demi
bonnier de terre gisant sur le rascaille tenant à l'hé-
ritage Martin Boquet. — ^{en hoves} ^{patronage}

Le sieur Gagia ^{a hoves} à titre de sa femme doit 4 flor de ^{la}
rente sur trois bonniers et un journal, par et terre gi-
sant auprès du crollier sur la culture de l'ayvoies.

X Albert Braivau tient à ferme un journal ^{de terre}
^{et pres} gisant à Baebrouck parois de Marcy
tenant au sieur de Journival au rendez de 5 livres

Herines

Jean Devroux doit sur sa maison grange et héritage
au lieu appelle Quacten tenant à la culture. Grand
Kollenbroeck doit de rente annuelle trois rasières de blé

Le seig^r D'offambais doit 45 soulds et 8 deniers sur
16 journaux de terre labourable dependante de la cense
de la tagniere situe sur le champ des Clairomont
cette rente fut Constituee en juillet 1346

Nicolas Duffan doit 2 soulds et deux deniers sur une
maison et 20 verges d'heritage qui est juchain tenant
au chemin allant de Reberg a la Geneste

Jean Bap Clement fils de Gilles doit 11 soulds et 8 deniers
et deux chapons sur demi Courrier de met au petit qui est
let tenant au seig^r d'Engheins a la riviere et s^r Dalman.
on trouve le Reue dans un compte de 1469 fet 18

Jean Bap marin doit 10 florins 11 patars et 3 liars sur
la maison et heritages qui sont a la hauteur tenant au
preu Bouvette et au chemin allant du Croisieu au lam-
burin. Cette rente est Constituee le 21 8bre 1623

Le meme doit encor 4 florins trois patars et un liar
cette rente est Constituee le 27 mars 1618

La veuve michel Buiffet doit sur un paturage
contenant demi Courrier environ qui est deffous le quillet
tenant a lui meme de deux cotes et d'autre a cel
Hospital et a la riviere 5 flor^{ans} le lier et de la premiere
fondation et mis a rente le 28 7bre 1633 au prix de 81 flor
en fois avec ~~prestation~~ de retraite et renter en possession du dit
bien en deus 40 ans ce que lon a negligie

Antoine Mastrian doit 6 flor sur une piece de
terre labourable contenant 4 journaux joignant aux
hous Baltazar Van penten aux ^{tures} de la cense de fin

Jareon cette rente provient d'une dote le 24 fevrie
1699

1 François de Jean doit 6 flor. de rente sur un bonnier
ou environ de terre labourable faisant les crenequin-
champs tenant a Charles Legast, a pierre Broussiel le bien
et mis a rente le ~~2^{me}~~ 1^{er} Jan 1699

1 Les Enfants de Jean Ghorain doivent 20 flor et 10 patars
sur une maison et heritage contenant 5 journaux ou
environ joignant au marec du Rieu Diesbeeg a cet
hospital le bien et mis a rente le dernier Oct 1673

1 Jean Gabriel doit un patar sur maison et heritage
en la basse rue de Rebecq

1 Jacques Joseph Bernard doit six flor sept patars et
deux Liars sur une maison et six journaux de paturage
tenant au chemin allant de Brudottes au Rieu Diesbeeg
au Sartres cette rente et achete le 15 decembre 1719

1 Martin Inges Baternottes doit six flor sur une prai-
rie couchante environ un bonnier faisant a Jubaino
tenant au chemin de Rebecq le 13^e de juin 1699

1 Jean Besp Marin doit annuellement une rente de
9 flor dix patars sur une maison avec sept journaux
d'heritage tenant au marec au seige a la prairie de
la cense de la grande haie cette fut achete le 25^e de
juin 1721

1 J. ~~Antoine~~ Etienne de Chesse doit dix flor sur
une maison joignant a la ~~haie~~ basse rue a Nicolas
Coliart et pr arriere fin 3 bonniers et deux journaux
et 50 verges Constitue le 2^{me} may 1757

Jean Bapt Laigneau doit 2 flor et 30 sols sur sa mai-
son et edifices gisante a la Chapelle des Rebecq joia-
nant au jardin du dit hospital et par aniere fixe de
La dite rente une maison et six journaux de verges
et closure appelle vulgairement le congrès Constitue
le 29 Jbre 1740

Maximilien Hayette resident aux franchises des Rebecq
doit une rente annuelle de 33 flor sur une Maison et
edifice et un petit jardin libre de toutes charge. gisant
dans le village de Rebecq joindant a piece halin et a
francois Corremar et pour arriere fin il a raporte une autre
maison avec environ 2 Bonniers d'heritages en departant
joindant a R. piron au Chemin du bolois a lue Bouvette
a francois Corremars Constitue le 4^{me} Jbre 1752

Jean antoine Dumon doit une rente de 20 flor hyp-
otheques sur la cense des Franques dite la cave
et 30 Bonniers de verges prairie et terres labourable
au Bien d'isberg tenante a la commune et au Bien
sieur Lexin de Gulpiens cotez Constitue le 3 Jbre 1738

Guillaume Nâijen doit une rente de 9 flor et
10 patars franche de xx^{es} hypothèques sur une
maison avec un demi Bonnier de pasture et closure
tenante au La piece sante de pucain au Bien flagot
a Jacques philippe Heu de Constitue le 15^{me} Jbre
1739

Quintin peignen doit 22 flor et 30 patars
de rente franche de xx^{es} hypothèques sur sa
maison et edifices et jardin et verges contenant
un demi Bonnier et demi journal au hamaux
du pierreux Item un ^{sur un journal de terre} demi Bonnier environ
sur Item sur la moitié de 9 journaux tenans au

au chemin de la cense de la thour au bois et
au chemin du dit Bierrux, a la veuve Gille
peignier et aux biens de la cense de Ste Catherine
cette rente et constitue le ~~7~~ ²⁵ may 1740
Autres Rentes en Grain

Les rentiers du sieur Nicolas Le Hatté et les re-
presentants d'Antoine Charlet, doivent sur une maison
granche edificie et ambaradin a terre laborable,
contenant en tout 19 journaux gisans au de la du
Rieu disbecque, joignant au meme Rieu, chaque
an huit rasmes et trois quartiers de bled ceste
au Noël donne a Rente le 7 de may 1748.

Jean Antoine Dumon doit sur deux bonniers tant
Brets que terre gisans au Rieu disbecque, y tenant
aux hoirs Charles Lexin, aux hoirs de Nicolas
Vergnies a cause de leur cense du Bieton et aux
rentiers du sieur Nicolas Le Hatté chaque an
8 rasmes et un quartier de bled ceste au Noël
le vin et donne a Rente au mars 1748.

Le sieur Vandens Berghe, greffier de la ville
de Halle, doit sur sa cense appellee la haute
Cabecque et heritage, tenant au chemin allant a
Enghien, au marais de la Cabecque a la riviere
chaque année 14 rasmes de bled au Noël il se
trouve un escrit en date du 11 d'août 1515.

Petit Rooul

La Dame Batoul de Simonzie doit six flor
sur 3 journaux environ giffats sur le champ de Glat-
tenies joignant la terre des pauvres du petit Rooul
au lieu Rooul

Jean Le Due et Anne Marie Darniau sa belle fille
doivent 8 flor sur une maison, edifiée avec trois
journaux et 36 verges et certain clopin nommé
cartiamon juzemok tenant au chemin allant du
dit lieu a Braine le comte et au chapitre
des Nivelles

cette fut constituée et échantee par la premiere
fois l'an 1737.

Les memes doivent quatre flor et dix pectars
sur une maison et heritage remise dans la con-
tribution de l'avant dites rentes realisée au petit
Rooul le 3^{me} juillet 1736 ou le bien et nou-
vant avec encor 65 verges tenant a la dite mai-
son acquise de Jacques Darniau le 4 nov 1736

Jean Du Four doit 4 flor sur une maison
et environ un bouvier d'heritage tenante au che-
min aux representans Dame Capille a la melles
et a Jean Bapt Druet, julle rente échantee
a la s. Remis La premiere année 1739

Thomas Michel Bourdandue doit 30 flor
sur sa maison edifiée et dix journaux de ven-
ger dite L'Escaille au brieul tenante au
chemin au bien de la cure

Item sur une clojure des Denis Bournien tenan-
te au chemin au représentant Le sieur Machais
d'Loij, a present Vincent Valaire et a la partie
precedente

Item Denis Bournien environs de terre dite la
clature de L'obleau tenant au chemin a Vin-
cent d'Obierre, finalement sur la moitié des trois
journeaux de terre et pres sur le champ de
Prabigni au dit lieu cedeinte par la premiere
fois au mois d'avril L'an 1736